

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 18 décembre 2023, à 18 h 30.

Présences : Marc Laurin, maire
Marc Lefrançois, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Michelle Bernard, conseillère
Mireille Thibault, conseillère
Sylvie Boulet, conseillère
Gabrielle Brisebois, conseillère

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

2023-452

Il est proposé par Sylvie Boulet

Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 tel que présenté.

2 Présentation par le maire et par le directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information des prévisions budgétaires de l'année 2024 de la Ville de Montmagny

Le trésorier et M. le Maire prennent la parole à tour de rôle afin de présenter les prévisions budgétaires 2024 à l'aide d'un support visuel pour la population. Nous retrouvons à l'intérieur de cette présentation, les différents enjeux que l'administration municipale et les membres du conseil municipal ont dû tenir compte dans l'élaboration du budget de l'année 2024. Une présentation est faite des différents projets retenus dans les immobilisations, les taux de taxation ainsi que le détail des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny.

3 Adoption des prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny pour l'année 2024

2023-453

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit, durant la période s'échelonnant du 15 novembre au 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Montmagny a pris connaissance des prévisions budgétaires de recettes et dépenses pour l'exercice financier 2024;

Il est proposé par Mireille Thibault

Appuyé par Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Montmagny couvrant l'exercice financier s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, comprenant des dépenses d'activités financières, du remboursement de la dette à long terme et des affectations à des réserves financières pour un montant totalisant 28 046 260 \$ et des recettes au montant de 28 046 260 \$.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif des prévisions budgétaires de recettes et dépenses adoptées pour l'exercice financier 2024.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

4 Adoption du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Montmagny

2023-454

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Montmagny doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des différents tableaux synthèses décrivant les immobilisations prévues pour les années 2024, 2025 et 2026;

Il est proposé par Jessy Croteau

Appuyé par Michelle Bernard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le programme des immobilisations pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 de la Ville de Montmagny.

D'autoriser la greffière à faire publier dans le Journal municipal de Montmagny un document explicatif de ce programme des immobilisations, tel qu'il a été adopté.

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions pour tous les projets exigeant un processus d'appel d'offres public prévu et inclus au programme des dépenses en immobilisations 2024, 2025 et 2026, le tout conformément au *Règlement 1243 sur la gestion contractuelle* et au *Règlement 1242 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire* et leurs amendements.

De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces processus d'appel d'offres public.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

5 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Bruno Nicole, 377, boulevard Taché Ouest

M. Nicole pose des questions en lien avec les sujets suivants du budget : frais de financement, travaux exécutés pour la stabilisation de la berge au camping de la Pointe aux-Oies, les tenants et lieux de taxes, les surplus accumulés, l'augmentation de la masse salariale des employés municipaux ainsi que l'augmentation de la valeur imposable des bâtiments. Le trésorier de la Ville répond aux questions.

M. Michel Coulombe, 11, rue Robin

M. Coulombe pose des questions en lien avec les sujets suivants du budget : Il félicite d'abord les membres du conseil municipal de la présentation du budget et se dit satisfait des investissements annoncés pour le chemin du Bras-St-Nicolas mais se dit déçu que certaines rues n'aient pas été priorisées pour l'année 2024 telle que la rue Gendron. Le directeur général explique comment la Ville parvient à faire cette priorisation de la chaussée et des infrastructures souterraines à refaire. Une autre question est posée en lien avec le pourcentage d'augmentation des salaires des élus et il est répondu que le pourcentage d'augmentation sera connu dans les prochains jours puisque la référence de cette augmentation est basée sur l'IPC du mois de novembre 2023. Une autre question est en lien avec le salaire octroyé au maire suppléant selon le fonctionnement de la rotation que font les membres du conseil actuellement.

6 Levée de la séance

Avant de faire la levée de l'assemblée, les membres du conseil municipal, présentent chacun leur tour à la population, leurs vœux pour la période des Fêtes.

2023-455

Il est proposé par Michelle Bernard

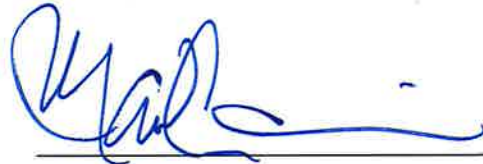
Appuyé par Gabrielle Brisebois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023, à 19 h 35.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024.



MAIRE